

Jeu du Gnou

Fiche Sensibilisation enfants

Les quatre libertés, en quelques mots

0) La liberté d'utiliser

Tu peux utiliser un logiciel libre sur tous les appareils qui sont capables de le lire.

1) La liberté d'étudier

Tu as le droit de savoir comment est fabriqué le logiciel, un peu comme les ingrédients d'une recette et son élaboration (son code source). C'est bien de savoir ce qu'on mange, et d'être sûr qu'on n'essaie pas de nous refiler des cochonneries!

2) La liberté de copier

Tu as le droit de faire autant de copies que tu veux d'un logiciel libre et de les distribuer à autant de personnes que tu veux. Tu peux même les vendre (en respectant les autres libertés comme fournir le code source).

3) La liberté d'améliorer

Si tu as des idées pour améliorer un logiciel libre (ou le faire améliorer), tu peux les partager ou les mettre en pratique.

1) "No DRM"

Un DRM est un verrou numérique qui peut t'empêcher d'écouter ta musique sur un autre ordinateur que celui avec lequel tu l'as achetée, ou de lire un livre numérique (e-book) avec une liseuse d'une autre marque. Si ta machine tombe en panne tu dois racheter la même marque sinon tu risques de perdre toute la musique et tous les livres numériques que tu as achetés. Un DRM peut aussi t'empêcher de regarder plusieurs fois un film que tu as acheté. Il peut t'empêcher de regarder un DVD que tu as acheté dans un autre pays que le tien (quand tu étais en vacances par exemple).

2) "Licence libre"

Une licence libre donne au logiciel concerné les quatre libertés fondamentales (utiliser, étudier, copier, améliorer). Grâce à cela, tu peux savoir exactement ce que le logiciel fait, et tu peux le réutiliser, le donner à tes ami·e·s, t'en servir à ta sauce... exactement comme pour une recette de cuisine!

3) "Format ouvert"

Si les documents (textes, images, photos, musique...) que tu crées ne sont pas dans un format ouvert tu risques de ne plus pouvoir les lire ou les modifier plus tard (ou alors il te faudra repayer pour une nouvelle version du logiciel qui seul peut les lire. Et même dans certains cas tu ne pourras plus jamais les lire car le format ou le logiciel aura été abandonné).

Avec un format ouvert, aucun risque! Il existera toujours un logiciel pour le lire et le modifier.

Exemples : si tu utilises Word[®], Excel[®] ou Powerpoint[®] tes documents ne seront en général pas sauvegardés dans un format libre. Par contre, si à la place tu utilises LibreOffice, alors ils le seront (et ils pourront quand même être lus et modifiés par les gens qui n'ont que Word[®], Excel[®] ou Powerpoint[®]).

4) "OS libre"

Un OS (pour Operating System, en anglais) est un système d'exploitation, c'est-à-dire un ensemble de programmes qui, en gros, commande l'ordinateur.

Des exemples parmi les plus connus sont : GNU/Linux, Android, MacOS et Windows. Les deux premiers sont des logiciels libres (pour Android, uniquement la base, pas forcément la version que tu as sur ton smartphone ou tablette), les deux autres ne le sont pas : on ne sait pas trop comment ça fonctionne, ni si ça ne fait pas d'autres choses en cachette (comme, par exemple, surveiller ce que tu fais sur ton ordinateur ou ton smartphone).

5) "Respect des données personnelles"

Les sociétés qui ne respectent pas la vie privée (par exemple, les GAFAM = Google Amazon Facebook Apple Microsoft) veulent tout savoir de toi (qui tu es, ce que tu aimes ou pas, qui sont tes ami·e·s, si tu es riche, obéissant·e, si tu réussis bien à l'école, si tu as une maladie...) pour pouvoir vendre ces informations à d'autres gens (des boîtes de pub, des banques, des assurances, tes futurs employeurs,...).

Et même si toi, tu t'en fiches, par exemple de recevoir de la pub ciblée ou que ton employeur sache tout de toi, ou que ton assurance te fasse payer plus cher parce qu'ils ont appris que tu avais un problème de santé, dis-toi que les décisions que tu prends pour toi (partage d'informations ou de photos sur les réseaux sociaux, utilisation de boîtes mail ou d'appareils envoyant tout chez Apple, Microsoft ou Google...) affecte également tes ami·e·s, et, plus généralement, l'ensemble de tes contacts. Par exemple, si tu mets une photo de moi sur Facebook ou Instagram, même si moi, je n'ai pas de compte chez eux, je vais me retrouver dans leurs fichiers, et ça, cela ne me plaît pas forcément. Ou si je t'envoie un mail et que tu as un compte gmail, tout ce que je t'écrirai ou t'enverrai (texte, photos...) se retrouvera quelque part chez Google, où ceux qui souhaiteront en prendre connaissance le pourront sans que je puisse rien y faire (et toi non plus).